

Rapport

Au Conseil Communal de Bullet

De la commission Chemin de la Crochère, chargée de l'examen du préavis municipal N°12-2022

Rapporteur : Romain Previtali

Membres : Sandra Blaser
Cécile Joseph
Fabienne Candaux-Rey
Audrey Pétremand

Suppléants : Pascal Jaccard
Thierry Calame

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le mercredi 01 juin 2022 afin de statuer sur le préavis susmentionné. Nous remercions Serge Gander et René Guex, qui ont répondu à nos questions lors de cette séance.

Préambule :

La route forestière de la Crochère, d'une longueur d'environ 900m, permet de desservir un territoire forestier d'environ 60ha de forêts et pâturages boisés. Cette route permet à des camions de venir charger les bois qui sont exploités dans ce périmètre de forêt.

La dernière réfection de la route date de 2013. Les travaux avaient, à l'époque, été menés par la commune et la confédération qui est propriétaire des bâtiments et des pâtures en aval de la route. Les travaux entrepris en 2013 consistaient au broyage de la route sans ajout de nouveau matériel et la pose de gravier et de bitume en surface le tout passé au rouleau compresseur.

La route s'est détérioré rapidement et des nids de poule et des fissures sont apparus. Un affaissement et le glissement du mur qui soutient la table ronde s'est produit. Forcé de constater que ces travaux entrepris à moindre frais n'ont pas tenu bien longtemps.

Discussions :

Affaissement vers la table ronde :

Lors d'intempéries, il y a eu un affaissement à la hauteur de la table ronde. Le chemin va être élargi à cet endroit du côté amont, afin de garder le gabarit à 3m de largeur et s'éloigner du précipice.

Déneigement :

Avec l'état actuel du chemin, il est très délicat de déneiger efficacement cette route car le revêtement est trop irrégulier. La réfection permettra d'y remédier dans le cas où il serait nécessaire de déneiger la route pour les habitants des quelques maisons de la Crochère ou pour des travaux forestiers menés en hiver dans ce secteur.

Caractéristiques techniques :

La commission ne remet pas en question la nécessité de ces travaux, ni les caractéristiques pour la réfection de la route. Nous avons posé la question si l'on pouvait profiter de rélargir la route côté en amont sur toute sa longueur, René nous a répondu que le talus étant tout en rocher, le prix serait beaucoup trop important. La route répondra au standard pour la construction de chemin forestier.

Remarques :

Plusieurs membres de la commission au gré de leurs balades le long de ce tronçon, ont constatés par eux-mêmes que la route s'est détériorée au fur et à mesure des hivers et des intempéries. Cette route étant à forte déclivité et flanc de coteau, il est nécessaire de l'entretenir afin que les chauffeurs qui l'empruntent, puisse le faire en toute sécurité, surtout lorsqu'il s'agit de camion ou d'engin agricole.

Financement

L'opportunité de bénéficier de large subvention fédérale et cantonale pour remettre en état cette route et de puiser dans un fond réserve pour les arbres-habitats, permettra à la commune de financer ce chantier sans recourir à l'emprunt. La subvention est d'ores et déjà accordée. Reste à savoir quelle sera la répartition en le canton et la confédération. C'est pourquoi un montant de CHF 5'000.- et prévu en réserve.

Conclusion

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLETT

Entendu le rapport de la Commission Chemin de la Crochère, et considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accorder le crédit nécessaire de CHF 220'000.-

De financer ce montant par :

- | | | |
|--|-----|----------|
| • Subventions | CHF | 168080.- |
| • Le solde par le compte 9259 alimenté par les subventions « Arbres-habitats » | CHF | 51920.- |
| • Réserve pour incertitude de subvention | CHF | 5000.- |

Bullet le 08.06.2022

Les Membres



Le rapporteur

